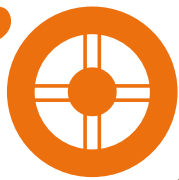


SAVOIR
nager



ENFANT

**Cadre réservé au service
Savoir Nager**

- ☐ **Territoire RLP**
☐ **Hors RLP**

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2026

STAGE "LES BASES" - VACANCES SCOLAIRES

Stage PRINTEMPS 5 / 6 ans :

- ☐ du lundi 13 au vendredi 17/04 de 11h à 11h30
☐ du lundi 20 au vendredi 24/04 de 11h à 11h30

Stage PRINTEMPS 7 / 8 ans :

- ☐ du lundi 13 au vendredi 17/04 de 11h45 à 12h15
☐ du lundi 20 au vendredi 24/04 de 11h45 à 12h15

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

Le dossier doit être retourné **REPLI** et **COMPLET** :

- ☐ La présente fiche de renseignements dûment remplie et signée.
☐ Un certificat médical datant de moins de 3 ans couvrant la période d'activité ou une attestation sur l'honneur d'aptitude physique.
☐ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
☐ Le règlement des sommes dues : 1,5 € la séance.

RENSEIGNEMENTS

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :
.....
.....

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Portable :

Mail :

REPRÉSENTANT(S) LÉGAL(AUX)

RESPONSABLE LÉGAL(E) 1

- ☐ PÈRE ☐ MÈRE ☐ AUTRE

Nom :

Prénom :

Adresse :
.....
.....

Code postal : Ville :

Tél. fixe :

Tél. portable :

E-mail :

Tél. travail :

N° sécurité sociale :

Police assurance :

RESPONSABLE LÉGAL(E) 2

- ☐ PÈRE ☐ MÈRE ☐ AUTRE

Nom :

Prénom :

Adresse :
.....
.....

Code postal : Ville :

Tél. fixe :

Tél. portable :

E-mail :

Tél. travail :

N° sécurité sociale :

Police assurance :

RÈGLEMENT

- L'inscription se fera sur prise de rendez-vous après contact avec un représentant de la CCRLP, responsable de l'activité.
- Les horaires doivent être respectés afin de ne pas perturber l'activité.
- Prévenir l'établissement en cas d'absence ou d'arrêt définitif de l'activité.
- Pour des raisons techniques ou de sécurité, l'établissement se réserve le droit d'annuler les séances, ou d'interdire des zones sans préavis et sans contrepartie.
- Le port du maillot de bain et bonnet de bain est obligatoire.
- La douche et le passage dans le pédiluve sont obligatoires avant d'entrer dans les bassins.
- La participation aux activités aquatiques ne permet pas d'utiliser les bassins pour la baignade avant et après les cours.

FONCTIONNEMENT

- Cours collectif.
- La séance dure 30 minutes pour les bases.
- L'accès à l'établissement se fera 10 minutes avant le début de la séance.
- L'accès au bassin ne peut se faire qu'en présence du maître-nageur.

AUTORISATION MÉDICALE D'URGENCE

En cas d'urgence, les médecins obligés de pratiquer certains actes chirurgicaux, examens, anesthésies, demandent une autorisation écrite des parents. Si celle-ci fait défaut, il leur faut demander l'autorisation au juge des enfants ou au Procureur de la république.

L'attestation ci-dessous est destinée à éviter ces démarches.

Je soussigné(e),, responsable légal de l'enfant, autorise le médecin consulté, en cas d'urgence, à toute intervention médicale, chirurgicale ou d'anesthésie que nécessiterait l'état de santé de mon enfant :

Nom / Prénom : Date de naissance :

N° de sécurité sociale :

Allergies ou problèmes de santé à signaler :

- Je certifie l'exactitude des renseignements figurant dans ce document.
- Je m'engage à signaler à l'espace aquatique intercommunal dans les plus brefs délais tout changement pouvant intervenir.
- Je me conforme aux termes du règlement intérieur du service en vigueur disponible auprès de l'espace aquatique intercommunal, ou consultable sur le site www.ccrlp.fr

☐ Je souhaite m'inscrire à la newsletter de Rhône Lez Provence pour recevoir en avant première des infos pratiques, l'actualité locale, des bons plans et des événements.

AUTORISATION DE PHOTOGRAPHER, FILMER ET PUBLIER DES IMAGES DE PERSONNES MINEURES

☐ J'autorise, à titre gratuit la communauté de communes Rhône Lez Provence, 1260, av. Théodore Aubanel, CS 20099 – 84500 Bollène à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies et vidéos prises de mon enfant.

Les photographies et vidéos pourront être exploitées et utilisées directement par la communauté de communes Rhône Lez Provence, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : Les magazines, les sites internet, les outils digitaux, les réseaux sociaux, les vidéos, les projections publiques, la communication de Rhône Lez Provence interne & externe.

La communauté de communes Rhône Lez Provence s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que mon enfant n'est pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par les agents du Service Équipements sportifs et culturels pour création et / ou mise à jour des dossiers d'inscription à l'Espace Aquatique intercommunal.

Elles sont conservées pendant 5 ans. Conformément à la loi « informatique et libertés de 1978 modifiée et au Règlement Européen (RGPD 2016/679), vous pouvez exercer vos droits sur vos données personnelles en contactant le Délégué à la Protection des Données : dpo@ccrlp.fr. Si vous estimez après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr

Je soussigné(e),, certifie avoir pris connaissance du fonctionnement de l'activité
Savoir Nager.

À Bollène, (Signature obligatoire accompagnée de la mention « lu et approuvé »)

Date :

Signature du responsable légal(e) 1 :